

PRECONISATIONS DU GROUPE PRODUCTION DIFFUSION

1- REVOIR LES MODALITES DE SOUTIEN A LA PRODUCTION ET A LA DIFFUSION

CONSTATS :

Constat du besoin d'une aide à la diffusion plus affirmée dans le spectacle, hors secteur des musiques actuelles, afin de :

- développer les tournées
- éviter une surproduction de spectacles
- mieux irriguer le territoire

Nécessité de sortir des systèmes d'appels à projet :

- extrêmement chronophages et coûteux en termes administratifs
- ne permettant de financer que la partie visible du travail mené par les lieux ou les équipes
- ne permet pas un travail d'implantation à long terme

PROPOSITIONS : transformer les modalités du subventionnement :

- Aide aux équipes :
 - Réfléchir à la mise en place d'une aide à l'activité, incluant temps de recherche, production, diffusion et EAC. Cela permettrait de donner de la visibilité aux structures, de gagner un temps administratif précieux et de travailler sur du long terme.
 - Dans le cas d'une aide au projet, proposition d'associer une aide à la diffusion à l'aide à la production (sur le modèle de ce qui est proposé au CNM, où les équipes décident d'un ratio de leur subvention appliqué entre création et diffusion). Il est proposé que l'aide s'échelonne sur une durée de 2 ans et puisse être versée en deux temps (sur le temps de création / sur le temps de diffusion). Le volet diffusion pourrait ne pas seulement être conditionné aux nombre de dates à effectuer mais pourrait aussi très bien contribuer à financer une stratégie de diffusion (embauche d'un chargé de diffusion, financement d'une plate-forme de « visibilité », etc...). Enfin, cette aide échelonnée sur 2 ans permettrait de travailler davantage sur la longévité de la création et elle éviterait aux compagnies de créer chaque année.
- Aide aux lieux : subventionner la série, prendre exemple sur le dispositif APSV pour développer les systèmes d'aide à la tournée
- Reconnaître l'auto-diffusion dans les critères de diffusion retenus par la DRAC et la Région. Soutenir l'auto-diffusion lorsqu'elle remplit un certain nombre de critères : présence sur des territoires non irrigués, enjeu stratégique pour la compagnie ou le producteur.

VIGILANCE :

- Ces aides, majoritairement attribuées à des structures (lieux, cies, ensembles) doivent être conditionnées au versement de salaires.
- L'auto-diffusion s'entend notamment par la diffusion dans des lieux non dédiés au spectacle ou non exploités. Elle peut également contenir la diffusion sous chapiteau, qui pourrait faire l'objet d'un plan spécifique. Le groupe attire l'attention sur la vigilance à avoir pour que l'auto-diffusion n'exonère pas les lieux de leur responsabilité financière, et ne constitue pas une aide déguisée à la location.

2- METTRE L'EMPLOI AU CENTRE DES PROBLEMATIQUES DE PRODUCTION ET DIFFUSION

CONSTATS :

- Le travail de recherche, antérieur à la création, n'est quasiment jamais financé
- Les budgets de production n'intègrent le travail administratif et le développement des tournées que de manière marginale. Le fonctionnement par appel à projet amplifie ce phénomène.

PROPOSITIONS : l'objectif central est de favoriser l'emploi rémunéré, notamment sur les temps de recherche (emploi artistique) et de préparation (emploi administratif et technique)

- Aide à la pérennisation des postes support (administration, production, diffusion) : aide à l'emploi permanent, travail à la mutualisation de ces emplois
- Prévoir des aides à la recherche, hors des temps de création
- Prévoir des lignes dédiées aux salaires dans les aides à la résidence
- Reconnaître le travail administratif dans les budgets de production et de diffusion

3- REPENSER LE SOUTIEN A L'EMERGENCE

CONSTATS : Il apparaît fondamental de mieux encadrer la définition de l'émergence. Les deux suggestions suivantes sont faites :

- parler d'émergence pour les compagnies plutôt que pour les artistes
- parler d'émergence jusqu'à la 3^e création

PROPOSITIONS

- Développer et soutenir les premières parties dans tout le secteur (dans le cas des musiques actuelles, appel à la vigilance concernant les premières parties imposées par les tourneurs, qui ne permettent plus de mettre en avant des artistes émergents)
- Soutenir l'émergence par un système de compagnonnage / de mentorat élargi

4- REPENSER PLUS GLOBALEMENT LA RELATION ENTRE LIEUX ET ARTISTES

CONSTATS :

- Constat d'une mise en concurrence des compagnies / des producteurs qui pousse à une surproduction de spectacles
- Relation entre lieux et producteurs / compagnies qui épuise les chargés de diffusion / bookers comme les programmeurs

PROPOSITIONS :

- Favoriser l'organisation de rencontres collectives entre programmeurs et compagnies / producteurs à différentes échelles territoriales
- Favoriser la coopération entre acteurs : programmations (diffusion, résidences mission) incluant plusieurs acteurs culturels ainsi que des acteurs associatifs locaux
- Instaurer le principe d'artistes associés dans tous les lieux, avec les moyens nécessaires
- Encourager la concertation et la démocratie culturelle (développer les comités de programmation, les cartes blanches, etc.)
- De manière plus générale, le groupe propose de réfléchir à la notion de décroissance du nombre de créations, à l'attrait pour la nouveauté pour favoriser la tournée des répertoires ainsi que des pratiques plus éco-responsables.